



PROGRAMME DAUPHINAT 2026

Me Soualiho Lassomann DIOMANDÉ

Oser mieux. Construire grand.



NOTRE CONVICTION



Notre Barreau est à un moment décisif de son histoire.
Les mutations technologiques, les pressions économiques,
l'évolution de la justice et la concurrence croissante
imposent un nouveau cap.

Nous ne devons plus seulement consolider.
Nous devons structurer notre puissance collective.

Un Barreau qui protège davantage.
Un Barreau qui forme mieux.
Un Barreau qui influence les décisions publiques.
Un Barreau qui crée de la valeur pour chaque avocat.
Un Barreau qui prépare l'avenir.

Le programme que nous vous proposons permet
de réaliser cette ambition.
Il repose sur 5 piliers stratégiques qui donneront
à notre Ordre la force et l'impact qu'il mérite.

Oser mieux. Construire grand.



SOMMAIRE

I. SÉCURITÉ & PROTECTION SOCIALES RENFORCÉES

04

- AXE 1 : Couverture santé et prévoyance modernisées
- AXE 2 : Retraite structurée et préparée
- AXE 3 : Solidarité organisée et transparente
- AXE 4 : Qualité de vie et équilibre professionnel
- AXE 5 : Parentalité, solidarité et parcours de vie

II. FORMATION D'EXCELLENCE & COMPÉTITIVITÉ

06

- AXE 1 : Création de l'Institut de Compétitivité du Barreau
- AXE 2 : Programme "Cabinet 2030"
- AXE 3 : Rayonnement international
- AXE 4 : Jeunes avocats, installation et transmission

III. DÉFENSE OFFENSIVE DU PÉRIMÈTRE

09

- AXE 1 : Cellule permanente de veille
- AXE 2 : Cellule permanente de veille
- AXE 3 : Dialogue structuré avec les pouvoirs publics
- AXE 4 : Défense de l'État de droit et des libertés

IV. GOUVERNANCE MODERNE & PUISSANCE ORGANISÉE

11

- AXE 1 : Transparence et responsabilité
- AXE 2 : Consultation et participation
- AXE 3 : Puissance économique collective
- AXE 4 : Protection renforcée de la dignité de l'avocat
- AXE 5 : Barreau laboratoire d'idées

V. CRÉATION & PÉRENNISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

14

- AXE 1 : Diversification des ressources propres de l'Ordre
- AXE 2 : Partenariat stratégique et structuré avec l'État
- AXE 3 : Gestion financière performante et sécurisée

SÉCURITÉ & PROTECTION SOCIALES RENFORCÉES



La dignité des avocats
ne doit jamais dépendre
du hasard.



NOS ENGAGEMENTS

1 COUVERTURE SANTÉ ET PRÉVOYANCE MODERNISÉES

Objectif : Sécuriser l'exercice face aux aléas de la vie.

1. Négociation d'un contrat groupe obligatoire à tarif mutualisé couvrant :
 - o Hospitalisation
 - o Évacuation sanitaire vers des plateaux techniques à l'étranger
 - o Invalidité permanente
 - o Incapacité temporaire d'exercice
 - o Décès
2. Création d'une assurance "Maintien de revenus" pour les périodes d'arrêt de 3 à 6 mois (en cas de congé maternité ou de maladie de l'avocat, de son conjoint ou son enfant).
3. Extension facultative aux conjoints et enfants à tarif préférentiel.

2 RETRAITE STRUCTURÉE ET PRÉPARÉE

Objectif : Préparer l'après-exercice avec sérénité dès l'entrée au Barreau

1. Audit actuariel indépendant du système actuel dès la première année.
2. Adhésion systématique au Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) dès l'entrée au Barreau.
3. Création d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) collectif du Barreau.
4. Mise en place d'un accompagnement personnalisé à partir de 50 ans :
 - o Bilan retraite
 - o Simulations personnalisées
 - o Ateliers "préparer sa transition"

3 SOLIDARITÉ ORGANISÉE ET TRANSPARENTE

Objectif : Structurer l'entraide et renforcer la redevabilité

1. Création d'un Fonds d'Urgence activable sous 5 jours.
2. Publication annuelle anonymisée des aides accordées.
3. Mise en place de critères objectifs d'attribution.
4. Renforcement du Comité indépendant de gestion des fonds dédiés à la Solidarité

4 QUALITÉ DE VIE ET ÉQUILIBRE PROFESSIONNEL

Objectif : Prévenir l'épuisement professionnel et améliorer les conditions d'exercice.

- Création d'un service de soutien psychologique confidentiel accessible à tous les avocats.
- Mise en place d'une permanence « Bien-être et prévention des risques psychosociaux ».
- Convention avec des structures médicales partenaires pour des bilans de santé annuels.
- Création d'un référent ordinal chargé des questions de santé et de qualité de vie.

5 PARENTALITÉ, SOLIDARITÉ ET PARCOURS DE VIE

Objectif : Accompagner les avocats dans les grandes étapes de leur vie familiale et personnelle

- Mise en place d'un guichet unique « Parentalité et Vie familiale »
- Fonds d'avance pour les congés maternité ou paternité des jeunes cabinets.
- Négociation de partenariats pour la garde d'enfants et les services à la famille.
- Programme d'accompagnement des confrères préparant leur cessation d'activité ou leur retraite



FORMATION D'EXCELLENCE & COMPÉTITIVITÉ



Former pour anticiper
et dominer les mutations



NOS ENGAGEMENTS

1 CRÉATION DE L'INSTITUT DE COMPÉTITIVITÉ DU BARREAU

Objectif : Faire entrer l'ensemble du Barreau dans l'ère de l'avocat augmenté par la formation, l'innovation et le numérique, afin de renforcer durablement la compétitivité des cabinets et l'excellence des services rendus aux justiciables.

1. Développer une offre de formation d'excellence adaptée aux mutations de la profession

Mise en place de parcours certifiants dans des domaines stratégiques :

- Arbitrage et modes alternatifs de règlement des différends ;
- Fiscalité stratégique ;
- Droit minier, énergétique et infrastructures ;
- Compliance, gouvernance et gestion des risques.

Création de modules transversaux destinés à tous les avocats :

- Intelligence artificielle et Legal Tech ;
- Cybersécurité et protection des données ;
- Gestion et développement de cabinet ;
- Communication professionnelle et développement commercial.

2. Accompagner la transformation numérique des cabinets

- Mise à disposition d'outils numériques mutualisés sélectionnés par l'Ordre ;

- Création d'une bibliothèque de solutions d'intelligence artificielle validées et conformes aux exigences déontologiques ;
- Organisation de formations pratiques à l'automatisation documentaire et à l'optimisation des processus internes ;
- Élaboration d'un guide de cybersécurité du cabinet d'avocat et mise en place d'un dispositif d'assistance en cas d'incident informatique ;
- Lancement d'un programme « Cabinet numérique » destiné à accompagner prioritairement les cabinets individuels et les jeunes structures dans leur transformation digitale.

3. Valoriser les compétences acquises

- Mise en place d'un système de certification annuelle des formations suivies ;
- Création d'un label de compétences permettant aux avocats de valoriser leurs expertises auprès de la clientèle, des entreprises et des institutions ;
- Promotion des expertises certifiées du Barreau au niveau national et international.

2 PROGRAMME "CABINET 2030"

Objectif : Accompagner la création et renforcer la solidité économique des cabinets

1. Accompagnement à la création des cabinets d'avocats (pérennisation des fonds dévolus à la création, désignation d'un référent qui accompagne pendant et après la création du cabinet).

2. Audit organisationnel gratuit pour les jeunes cabinets, pour veiller à la stabilité de l'activité.

3. Ateliers trimestriels destinés à tous les

cabinets :

- o Stratégie tarifaire
- o Recouvrement d'honoraires
- o Structuration d'équipe
- o Communication professionnelle

4. Plateforme numérique d'échanges et substitutions (RPV).

3 RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Objectif : Positionner le Barreau comme acteur influent

1. Missions institutionnelles à l'international.
2. Organisation de conférences et colloques internationaux en Côte d'Ivoire.
3. Participation coordonnée aux grandes conférences régionales et internationales.

4 JEUNES AVOCATS, INSTALLATION ET TRANSMISSION

Objectif : Sécuriser les premières années d'exercice et préparer la relève du Barreau.

1. Programme de mentorat structuré
 - Attribution d'un avocat référent à chaque nouvel inscrit.
 - Accompagnement pendant les trois premières années d'exercice.
 - Rencontres périodiques de partage d'expérience.
2. Parcours d'installation professionnelle
 - Accompagnement administratif et financier à la création de cabinet.
 - Guides pratiques et permanences dédiées.
 - Renforcement du fonds d'aide à l'installation.
3. Accès facilité aux opportunités professionnelles
 - Plateforme numérique des collaborations, substitutions et vacations.
 - Répertoire des expertises des jeunes avocats.
 - Promotion des jeunes confrères auprès des entreprises et institutions.
4. Académie du leadership ordinal
 - Formation aux responsabilités ordinales.
 - Préparation de la nouvelle génération de dirigeants du Barreau.
 - Participation des jeunes avocats aux réflexions stratégiques de l'Ordre.
5. Transmission intergénérationnelle
 - Programme de rapprochement entre cabinets établis et jeunes confrères.
 - Valorisation de l'expérience des anciens bâtonniers et confrères seniors.
 - Promotion des mécanismes de succession et de transmission des cabinets.



DÉFENSE OFFENSIVE DU PÉRIMÈTRE



Ne plus subir. Influencer.



NOS ENGAGEMENTS

1

CELLULE PERMANENTE DE VEILLE

Objectif : Anticiper les atteintes

1. Recrutement d'un juriste dédié.
 2. Bulletin mensuel d'alerte.
 3. Base de données numérique des textes en discussion et concernant la profession.
-

2

RÉACTION RAPIDE

Objectif : Protéger immédiatement les prérogatives de la profession

1. Procédure interne de réaction sous 48 heures.
 2. Mandat automatique pour action judiciaire si nécessaire.
 3. Communication institutionnelle stratégique coordonnée (communiqués, conférence de presse, intervention dans les médias)
-

3

DIALOGUE STRUCTURÉ AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Objectif : Devenir force de proposition sur les sujets juridiques et judiciaires

1. Réunions trimestrielles formalisées avec le Ministère de la Justice.
 2. Publication d'un Livre Blanc annuel du Barreau.
 3. Commission permanente Barreau-Parlement.
 4. Cadre d'échanges avec le gouvernement pour l'élaboration des textes concernant la justice et le droit.
-

4

DÉFENSE DE L'ÉTAT DE DROIT ET DES LIBERTÉS

Objectif : Faire du Barreau une vigie institutionnelle et lui redonner sa place naturelle de défenseur des droits

- Promotion du droit à un avocat dès le premier contact avec un service d'enquête ou une juridiction.
 - Contribution à la vulgarisation de l'assistance judiciaire et plaidoyer pour la revalorisation de son montant.
 - Publication d'alertes institutionnelles lorsque les libertés fondamentales sont menacées.
 - Renforcement des liens avec les barreaux africains et internationaux.
 - Soutien institutionnel aux avocats en danger en Afrique et dans le monde.
-

GOVERNANCE MODERNE & PUISSANCE ORGANISÉE



Un nouveau cycle exige une nouvelle méthode.
La gouvernance sera transparente, participative,
levier de puissance collective et protectrice des avocats.



NOS ENGAGEMENTS

1

TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Objectif : Instaurer une culture de confiance

1. Rapport stratégique annuel public.
2. Synthèse budgétaire accessible à tous.
3. Indicateurs de performance pour chaque projet.

2

CONSULTATION ET PARTICIPATION

Objectif : Impliquer le Barreau dans les décisions majeures

1. Consultations numériques sur les grandes réformes.
2. Réunions périodiques pour informer les avocats des projets structurants.
3. Création d'un "Comité consultatif des avocats" sur les sujets d'importance.

3

PUISSANCE ÉCONOMIQUE COLLECTIVE

Objectif : Renforcer le pouvoir économique des avocats

1. Réflexion stratégique et propositions sur la fiscalité applicable aux cabinets.
2. Lobbying pour l'instauration d'un contenu local au bénéfice des avocats pour les grands projets de l'Etat.
3. Observatoire des honoraires et des pratiques concurrentielles.

4

PROTECTION RENFORCÉE DE LA DIGNITÉ DE L'AVOCAT

Objectif : Assurer une protection ferme, équitable et responsable de chaque avocat

La dignité de l'avocat n'est pas un privilège individuel. Elle est le socle de l'indépendance de la profession et la garantie des droits du justiciable. Notre gouvernance s'engage à assurer une protection ferme, équitable et responsable de chaque confrère et consœur confronté(e) à des poursuites ou à des difficultés liées à l'exercice professionnel.

Mesures concrètes

Une vigilance accrue sur les dossiers impliquant des avocats

- Mise en place d'un mécanisme de suivi institutionnel systématique des procédures pénales ou disciplinaires impliquant un avocat.

PILIER 4

- Désignation d'un référent ordinal chargé d'accompagner le confrère concerné.
- Intervention rapide du Bâtonnier lorsque les droits de la défense ou le secret professionnel sont en cause.
- Dialogue institutionnel renforcé avec les autorités judiciaires afin de prévenir toute atteinte à la dignité de la robe.

Des autorisations de poursuites accordées avec responsabilité et discernement

- Examen rigoureux et approfondi de chaque demande d'autorisation de poursuites.
- Refus des procédures manifestement abusives ou instrumentalisées.
- Motivation écrite et transparente des décisions prises par l'Ordre.
- Principe de parcimonie dans l'autorisation des poursuites, lorsque les circonstances permettent un règlement alternatif.

L'objectif n'est pas d'ériger l'avocat au-dessus des lois, mais d'éviter toute précipitation qui fragiliserait inutilement son honneur et son exercice.

Priorité au règlement amiable lorsque cela est possible

- Promotion active de la médiation et de la conciliation dans les litiges impliquant des avocats.
- Création d'un pôle de règlement amiable ordinal pour désamorcer les conflits avant toute escalade judiciaire.
- Valorisation de la réparation, du dialogue et de l'apaisement lorsque la situation le permet.

Parce qu'un avocat injustement exposé, publiquement fragilisé ou inutilement poursuivi, c'est toute la profession qui en subit les conséquences.



BARREAU LABORATOIRE D'IDÉES

Objectif : Faire du Barreau une force de proposition permanente.

Mesures concrètes

- Création d'un Think Tank du Barreau de Côte d'Ivoire.
- Publication de notes de position sur les réformes législatives et économiques.
- Organisation d'États généraux annuels de la profession.
- Mise en place d'un Conseil des experts composé d'anciens bâtonniers, d'universitaires et de praticiens

CRÉATION & PÉRENNISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES



Assurer l'autonomie financière de
l'Ordre sans alourdir excessivement
la charge des confrères.



NOS ENGAGEMENTS

DIVERSIFICATION DES RESSOURCES PROPRES DE L'ORDRE

Objectif : Générer des ressources complémentaires structurelles

1

Développement d'activités de formation génératrices de revenus

- Ouverture des formations certifiantes aux :
 - Juristes d'entreprise
 - Administrations publiques
 - Entreprises privées
- Tarification différenciée (avocats / non-avocats)
- Création d'un catalogue annuel de formations premium
- Obtention de l'agrément FDFP

Organisation d'événements institutionnels à forte valeur ajoutée

- Colloques nationaux et régionaux payants
- Partenariats sponsoring encadrés
- Publication des actes vendus en version

numérique

Valorisation du patrimoine immobilier et institutionnel

- Optimisation de la gestion des espaces de la Maison de l'Avocat
- Location encadrée de salles pour séminaires juridiques
- Étude de faisabilité d'investissements immobiliers prudents

Développement de publications juridiques institutionnelles

- Revue annuelle du Barreau
- Guides pratiques disponibles à la vente
- Plateforme numérique de contenus spécialisés

PARTENARIAT STRATÉGIQUE ET STRUCTURÉ AVEC L'ÉTAT

Objectif : Promouvoir le rôle institutionnel du Barreau dans le service public de la justice.

2

L'avocat participe rend effectifs les droits de la défense.
Le financement partiel de la formation et de l'assistance judiciaire relève de l'intérêt général.

Mesures concrètes

Création d'une ligne budgétaire annuelle de l'État dédiée au Barreau :

1. Financement de la formation continue des avocats
2. Prise en charge renforcée de l'assistance judiciaire
3. Modernisation numérique du Barreau

Modalités proposées :

- Négociation d'une convention-cadre entre l'État et l'Ordre
- Affectation budgétaire inscrite en loi de finances
- Mécanisme de reddition de comptes transparent

GESTION FINANCIÈRE PERFORMANTE ET SÉCURISÉE

Objectif : Optimiser, sécuriser et planifier les ressources

Mesures concrètes

3

Mise en place d'une programmation budgétaire pluriannuelle

- Plan de projection sur 3 ans
- Identification des investissements prioritaires
- Audit financier indépendant périodique
- Audit externe tous les deux ans
- Publication d'une synthèse budgétaire accessible
- Création d'un Comité stratégique des finances

• Composé de confrères experts en fiscalité, finance et gestion

- Rôle consultatif permanent
- Suivi des indicateurs de performance budgétaire
- Politique d'investissement prudente
- Placement sécurisé des revenus financiers
- Diversification prudente des supports financiers
- Gestion optimisée des flux CARPA dans le respect des règles applicables





www.sld-dauphinat.com



@maitresoualiholassomanndiemande



@maitresoualiholassomanndiemande



Oser mieux.
Construire grand.

